



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF  
Recensement des personnes âgées et handicapées isolées à domicile**

*Merci de bien vouloir compléter et adresser ce formulaire au CCAS de Porto-Vecchio : Mairie de Porto-Vecchio - B.P. A 129 - 20537 Porto-Vecchio*

**Personne concernée par la demande :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone(s) : .....

Courriel : .....@.....

**Qualité au titre de laquelle la personne est inscrite sur le registre :**

- personne âgée de 65 ans et plus
- personne âgée de plus de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
- personne en situation de handicap
- personne en situation d'isolement

**Coordonnées du service intervenant à domicile :**

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

**Coordonnées du médecin traitant :**

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

**Personnes à prévenir en cas d'urgence :**

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

**Dans le cas où la demande est déposée par une tierce personne**

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

Qualité : .....

**Ces renseignements pourront être communiqués au Préfet à sa demande.**

Date :

Signature :



## **1. OBJET DU REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES**

Le registre communal des personnes vulnérables est un dispositif géré par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville di Portivechju afin d'assurer, sur le territoire de la commune, le suivi et l'accompagnement des personnes isolées ou fragilisées par l'âge ou le handicap lors de situations exceptionnelles (canicules, grand froids, épidémies, ...) ; en application des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'inscription au registre est volontaire. Elle peut émaner de la personne qui souhaite s'inscrire au registre, de son représentant légal ou d'un tiers, à condition pour ce dernier qu'il soit spécialement mandaté, par écrit, par la personne concernée par l'inscription.

La radiation du registre est également volontaire et peut être demandée à tout moment. Les données ou informations précédemment collectées sont alors supprimées.

## **2. DROITS DES PERSONNES INSCRITES AU REGISTRE**

Conformément aux dispositions des articles 15 à 23 du Règlement Européen sur la Protection des Données et de la législation nationale en vigueur, vous disposez, en votre qualité de personne inscrite au registre, de droits qui vous permettent de garder un contrôle sur les données personnelles que vous avez transmises au C.C.A.S.

Ainsi, vous pourrez vous prévaloir d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, de portabilité des données personnelles vous concernant mais également de restreindre voire de s'opposer au traitement de ces dernières.

L'exercice de ces droits se matérialise par l'envoi d'un courrier, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité, à :

C.C.A.S. di Portivechju  
Mairie de Porto-Vecchio – BP A 129  
20537 Porto-Vecchio

## **3. DEVOIRS DES PERSONNES INSCRITES AU REGISTRE**

Outre les droits précédemment cités, l'inscription au registre des personnes vulnérables vous confère des devoirs qu'il convient de respecter afin d'assurer l'efficacité du dispositif. Votre collaboration est essentielle. Pour cela, vous êtes tenu, comme l'indique l'article R. 121-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, d'informer le plus rapidement possible les services du C.C.A.S. de tout changement de résidence, d'adresse mail ou de coordonnées téléphoniques.

Toute information relative à un changement de commune de résidence ou à un placement dans un établissement d'hébergement de la commune est synonyme de radiation du registre communal des personnes vulnérables.